

Communes de  
MONTAIS LA MONTAGNE - RONCOURT  
SAINTE MARIE AUX CHENES - SAINT PRIVAT LA MONTAGNE

# PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

## PLAN D'ENSEMBLE

### ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 31 juillet 2003  
ENQUETE PUBLIQUE du 19 janvier au 9 février 2005  
APPROBATION A.P. du 31 mars 2005

### 1ère REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 19 février 2007  
Mise en application immédiate A.P. du 22 juin 2010  
ENQUETE PUBLIQUE du 07 juin au 08 juillet 2010  
APPROBATION A.P. du 28 février 2011

### 2ème REVISION

PRESCRIPTION A.P. du 29 juillet 2014  
ENQUETE PUBLIQUE du 08 décembre 2015 au 08 janvier 2016  
APPROBATION A.P. du 08 mars 2016

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2016-1-DDT/SPRECCOUPPR du 8 mars 2016

La Préfet

pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Alexis CARTON

LEGENDE	
<b>R1</b>	ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits → INCONSTRUCTIBLE
<b>R2</b>	ZONE ROUGE - Affaissements progressifs, sauf zones urbaines pour les communes très contraintes (DTA) → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>R3</b>	ZONE ROUGE - Fontis expertisés aléas faible, moyen, fort avec surveillance → INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)
<b>O1à6</b>	ZONE ORANGE - Affaissements progressifs en zones urbaines des communes très contraintes (DTA) → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
<b>J</b>	ZONE JAUNE - Mouvements résiduels, communes significativement concernées et communes très contraintes → CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS
	Limite de zone

